

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Dunière sur Eyrieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BROSSE, Maire de la commune de Dunière sur Eyrieux.

Date de convocation : 15.02.2019

PRESENTS : C.FANGET, J.MAWART, M.PALIX, A.VALETTE, J.CANOSI, P.MARCOUX, S.ROZMANOWSKI, G.BROSSE

ABSENTS ET/OU REPRESENTES : D. BOISSEL, I.ICARD

SECRETAIRE DE SEANCE : C.FANGET

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil du 29 Janvier 2019

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été transmis à chacun des Conseillers Municipaux pour lecture et avis. Aucune autre observation n'étant faite, il est procédé au vote en Conseil Municipal :

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération portant sur le Budget Eau – Approbation du Compte de Gestion 2018

Mr Le Maire expose :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur qui présente ses comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Budget Eau du Trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Délibération portant sur l'Approbation du Compte Administratif – Budget Eau 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Joël CANOSI, 1er Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif de l'eau 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses	51 476.82 €
Recettes	59 692.39 €
Résultat de l'exercice	8 215.57 €
Résultat antérieur reporté	19 498.21 €
Résultat de clôture	27 713.78 €
Investissement	
Dépenses	24 411.54 €
Recettes	50 797.93 €
Résultat de l'exercice	26 386.39 €
Résultat antérieur reporté	19 153.23 €
Résultat de clôture	45 539.62 €
Reste à réaliser (solde)	00.00 €
Besoin de financement	

Hors la présence de M. Gérard BROSSE, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget Eau 2018.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Délibération portant sur l'Affectation du Résultat – Budget Eau 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Joël CANOSI, 1er Adjoint au Maire, après avoir délibéré sur le compte administratif du Budget Eau de l'exercice 2018 dressé par M. Gérard BROSSE, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		19 498.21		19 153.23	-	38 651.44
Opérations de l'exercice	51 476.82	59 692.39	24 411.54	50 797.93	75 888.36	110 490.32
Totaux	51 476.82	79 190.60	24 411.54	69 951.16	75 888.36	149 141.76
Résultat de clôture	-	27 713.78	-	45 539.62	-	73 253.40

Besoin de financement	-	A
Excédent de financement	45 539.62	
Reste à réaliser	B	C
Besoin de financement	-	D = B - C
Excédent de financement	-	
Besoin total de financement	-	E = A - D
Excédent total de financement	45 539.62	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme F au compte 1068 Investissement
 G 27 713.78 au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté
 F + G = H

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 du Budget Eau,

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Délibération portant sur le vote du Budget Primitif M49 – Budget Eau 2019

L'Adjoint aux finances expose au Conseil Municipal les prévisions des dépenses et des recettes pour l'année 2019, après quelques précisions, le budget primitif M49 est soumis au vote, il se compose comme suit :

● Dépenses de fonctionnement cumulées :	87 299.18 €	
<i>Dont virement à la section investissement</i>		0.00 €
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>		36 191.00 €
● Recettes de fonctionnement cumulées :	87 299.18 €	
<i>Dont vente de produits et de prestations</i>		55 000.00 €
<i>Excédent reporté</i>		27 713.78 €
● Dépenses d'investissement :	107 967.80 €	
<i>Remboursement d'emprunts</i>		9 976.00 €
<i>Investissement réel de l'année</i>		94 406.40 €
● Recettes d'investissement :	107 967.80 €	
<i>Dont virement de la section fonctionnement</i>		31 108.18 €
<i>Emprunt et subventions</i>		0 €

Ce budget dégage un autofinancement prévisionnel de 47 522.78 €

Le budget primitif du Budget Eau 2018 (M49) ci-dessus est proposé au Conseil avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Vote des taux de la fiscalité locale

Il revient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour 2019 des taxes directes locales.
Il est proposé un maintien des taux des impôts locaux.

Il vous est proposé de maintenir les taux des impôts directs communaux de la façon suivante,

- Taxe d'habitation : **7.15 %**
- Taxe foncière bâti : **14.76 %**
- Taxe foncière non bâti : **61.54 %**

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Demande de subventions par les associations

Un certain nombre d'associations sollicite la Commune pour obtenir des subventions ; il vous est proposé comme les années précédentes d'accorder la somme de 20 € par adhérent Duniérois inscrit à l'association.

Nom de l'association	Catégorie	Subvention pour 2019
Don du Sang		200.00 €
UNSS Collège	Ass Sportive	100,00 €
Eyrieux Twirling		40,00 €
Intégrales Boule Dunière/St Fort		40,00 €
La Tribu		220,00 €
FC Eyrieux Embroye		100.00 €
Assoc Montagut Sports et Détente		40.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de voter l'attribution des subventions sollicitées.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. Délibération portant sur le Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2018

M. Le Maire expose :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur qui présente ses comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Budget Principal du Trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Délibération portant sur l'Approbation du Compte Administratif – Budget Principal 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Joël CANOSI, 1er Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif du Budget Principal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses	270 939.06 €
Recettes	345 599.17 €
Résultat de l'exercice	74 660.11 €
Résultat antérieur reporté	57 328.90 €
Résultat de clôture	131 989.01 €
Investissement	
Dépenses	165 056.14 €
Recettes	206 611.19 €
Résultat de l'exercice	41 555.05 €
Résultat antérieur reporté	- 106 441.19 €
Résultat de clôture	- 64 886.14 €
Reste à réaliser (solde)	- 22 695.70 €
Besoin de financement	87 581.84 €

Hors la présence de M. Gérard BROSSE, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget Principal 2018.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10. Délibération portant sur l'Affectation du Résultat – Budget Principal 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Joël CANOSI, 1er Adjoint au Maire, après avoir délibéré sur le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2018 dressé par M. Gérard BROSSE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		57 328,90	106 441,19		106 441,19	57 328,90
Opérations de l'exercice	270 939,06	345 599,17	165 056,14	206 611,19	435 995,20	552 210,36
Totaux	270 939,06	402 928,07	271 497,33	206 611,19	542 436,39	609 539,26
Résultat de clôture	-	131 989,01	H 64 886,14	-	-	67 102,87
Besoin de financement			64 886,14	A		
Excédent de financement			-			
Reste à réaliser		B	28 558,10	5 862,40	C	
Besoin de financement			22 695,70	D = B - C		
Excédent de financement			-			
Besoin total de financement			87 581,84	E = A - D		
Excédent total de financement			-			

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

F	87 581,84	au compte 1068 Investissement
G	44 407,17	au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement
		F + G = H

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 du Budget Principal,

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. Délibération portant sur le vote du Budget Primitif M14 – Budget Principal 2019

L'Adjoint aux finances expose au Conseil Municipal les prévisions des dépenses et des recettes pour l'année 2019, après quelques précisions, le budget primitif M14 est soumis au vote, il se compose comme suit :

● Dépenses de fonctionnement cumulées :	368 407.17 €
<i>Dont virement à la section investissement</i>	90 853.27 €
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	272 418.00 €
● Recettes de fonctionnement cumulées :	368 407.17 €
<i>Dont recettes fiscales</i>	152 000.00 €
<i>Dont Dotations et Participations</i>	119 800 00 €
<i>Dont excédent reporté</i>	44 407.17 €
● Dépenses d'investissement :	248 008.41 €
<i>Remboursement d'emprunts</i>	40 004.00 €
<i>Investissement réel de l'année</i>	143 118.27 €
● Recettes d'investissement :	248 008.41 €

Ce budget dégage un autofinancement prévisionnel de 95 989.17 €

Le budget primitif du Budget Principal 2019 (M14) ci-dessus est proposé au Conseil avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. Mariage – Changement temporaire du lieu de célébration

Vu le Code civil, et notamment les articles 74 et 75,
Vu l'instruction générale de l'état civil,

Monsieur Le Maire explique que la commune doit célébrer un mariage courant mai.

Au vu du nombre important de convives et de la taille trop réduite de la Mairie, il est préférable d'effectuer un changement temporaire du lieu de célébration du mariage qui pourra se tenir dans le lieu suivant : Salle des fêtes, Le Pré du sillon 07360 Dunière sur Eyrieux.

Cependant, cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle des mariages.
Le Procureur de la République devra également être sollicité en ce sens, et donner son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'affecter temporairement la salle des fêtes en salle des mariages,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13. Tarif de la salle polyvalente

La salle des fêtes fait actuellement l'objet de travaux de rénovation.

Ces travaux comprennent l'ouverture d'un bar dans le local de rangement, la réfection globale des peintures, l'installation d'une cuisine plus fonctionnelle et la suppression définitive du système de sonorisation actuel mis en place par une association Duniéroise.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces travaux, il convient d'arrêter les tarifs de location pour l'usage de la salle polyvalente.

Après discussion, les tarifs suivants sont proposés :

▪ Location d'un week-end par une personne ne résidant pas à Dunière :	250 €
▪ Location d'un week-end par un Duniérois :	130 €
▪ Jour de l'an par une personne ne résidant pas à Dunière :	330 €
▪ Jour de l'an par un Duniérois :	180 €

Un chèque de caution de 1 000 € est exigé pour toute location.

Ces nouveaux tarifs sont applicables pour toute réservation postérieure au **05 mars 2019**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve ces tarifs.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14. Questions diverses

Ont été évoqués les points suivants :

- ✓ L'avancement des travaux à la Salle des fêtes,
- ✓ Le dernier Conseil d'école,
- ✓ Un point sur le SIVU,
- ✓ La réfection prochaine du chemin de Combeauvert